

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
2 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
2 décembre 2019, à la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent :

Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
----------	---------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

Monsieur Bertrand Caron arrive à 20h06

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

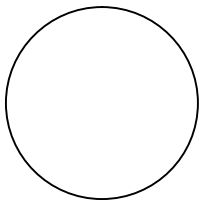
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Engagement 2° chauffeur
8. Formation Urgence-Vie
9. Formation « accès à l'information »
10. Calendrier 2020
11. Congés des Fêtes
12. Vérificateur pour l'année 2020
13. Offre de service – gestion de TECQ 2019-2023
14. Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis
15. Contre-offre de la Commission Scolaire des Phares
16. Entente achat génératrices
17. Signataire pour contrat de travail
18. Affaires diverses :
 - A) Cocktail des élus de La Mitis
19. Période de questions
20. Levée de la séance

01-02-12-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec un ajout aux affaires diverses.

ADOPTÉE



02-02-12-2019

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-02-12-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

Que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 19 693.38 \$.

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un suivi avec ses conseillers et conseillères.

7. ENGAGEMENT 2^E CHAUFFEUR EN DÉNEIGEMENT

04-04-11-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

D'engager monsieur Yvan Poirier comme 2^e chauffeur en déneigement et que monsieur Yannick Fortin autorisé à signer avec le maire et la directrice générale l'entente d'engagement.

ADOPTÉE

8. FORMATION URGENCE-VIE

05-02-12-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser madame Lucette Algerson, messieurs Gilles Laflamme et Jonathan Boucher à suivre la formation de secouriste en milieu de travail donné par Urgence-Vie. Cette formation est gratuite, il y aura des frais de repas à déboursier pour ces trois personnes.

ADOPTÉE.

9. FORMATION « ACCÈS À L'INFORMATION »

06-02-12-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser la directrice générale à suivre la formation « accès à l'information » qui se tiendra à Matane le 26 février prochain au montant de 318.48 \$ taxes incluses plus les frais de déplacements.

ADOPTÉE.

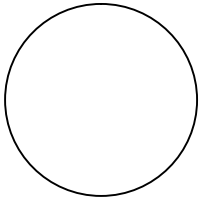
10. CALENDRIER 2020

07-02-12-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser la directrice générale à poster le calendrier 2020 de la municipalité à tous ses résidents.

ADOPTÉE.



11. CONGÉS DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

12. VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

08-02-121-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité nomme la firme comptable MALLETTE de Mont-Joli comme vérificateur pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

13. OFFRE DE SERVICE : GESTION DE LA TECQ 2019-2023

09-02-12-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

De donner le mandat de la gestion de la TECQ 2019-2023 à Véronique Fournier de la firme « PF Service-Conseil Inc. » au montant de 1080.00 \$ plus taxes et frais de déplacements lorsque nécessaire pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

14. POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE LA MITIS

10-02-12-2019

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités participantes ont obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes;

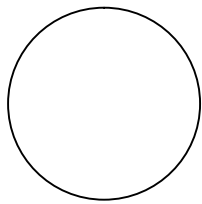
CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des aînés;

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil maires a adopté la politique MADA et le plan d'action de la MRC de La Mitis 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant l'adoption de leurs plans d'action MADA locaux 2020-2025:

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Sainte-Jeanne-d'Arc
- Ville de Mont-Joli
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption



- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter la politique MADA de La Mitis 2020-2025.

ADOPTÉE.

15. CONTRE-OFFRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

11-02-12-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue accepte la contre-offre de la Commission scolaire des Phares pour l'achat de l'école Pavillon du Sommet, soit :

- 5 000 \$ lors de la transaction devant notaire;
- Utilisation gratuite ferme du gymnase de l'école pour une période de 5 ans, comptée à partir de l'année scolaire 2020-2021;
- Utilisation gratuite facultative du gymnase de l'école pour une période additionnelle de 5 ans, comptée à partir de l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE.

16. ENTENTE ACHAT GÉNÉRATRICES

12-02-12-2019

Autorisation pour conclure une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents :

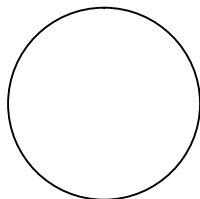
D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Padoue, une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre.

ADOPTÉE.

17. SIGNATAIRE POUR CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Remis à une autre séance de conseil.

18. AFFAIRES DIVERSES:



13-02-12-2019

COCKTAIL DES ÉLUS DE LA MITIS

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser les membres du conseil intéressés à accepter l'invitation de la ville de Mont-Joli pour un 5 à 7 des élus de La Mitis, le 19 décembre prochain, au coût de 10.00 \$ par personne qui sera remis à Centraide Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les quatre contribuables présentes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-02-12-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:40 heures.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20 h 00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

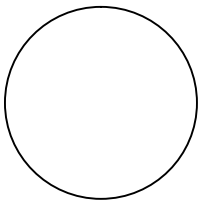
Gilles Laflamme, maire

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés

Procès-verbal signé par Monsieur le Maire le 3 décembre 2019.



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 18 décembre 2019, en la salle municipale, à 20:30 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie et Lucette Algerson conseillères, messieurs Yannick Fortin, François Doré et Bertrand Caron, conseillers,

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption du budget 2020
3. Lecture et adoption du projet règlement 251-2019, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
4. Avis de motion du règlement 251-2019, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
5. Période de questions sur le budget exclusivement
6. Levée de la séance

01-18-12-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.
ADOPTÉE.

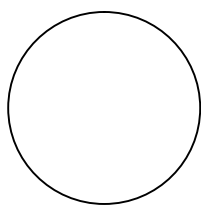
2. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2018

DÉPENSES	Budget 2019	Dépenses 2019	Budget 2020
Administration générale	157 448 \$	153 511 \$	183 686 \$
Sécurité publique	43 176 \$	39 193 \$	44 185 \$
Transport	242 196 \$	267 377 \$	270 916 \$
Hygiène du milieu	40 468 \$	44 378 \$	43 843 \$
Urbanisme, mise en valeur	13 271 \$	12 054 \$	13 507 \$
Loisirs et culture	16 257 \$	15 395 \$	16 941 \$
Remboursement d'intérêt	55 000 \$	- 78 275 \$	44 000 \$
Remboursement de capital	30 000 \$	166 771 \$	30 000 \$
Total :	597 816 \$	620 404 \$	647 078 \$

REVENUS	Budget 2019	Revenus 2019	Budget 2020
Taxes foncières générales	223 567 \$	226 983 \$	237 064 \$
Taxe spéciale (25%)	18 873 \$	19 006 \$	21 955 \$
Taxe se secteur (410/rés.)	23 903 \$	23 903 \$	23 903 \$
Taxe de tarification	11 250 \$	11 553 \$	12 000 \$
Tenant lieu de taxes	2 910 \$	8 250 \$	774 \$
Autres sources locales	113 984 \$	178 718 \$	134 413 \$
Transfert inconditionnel	74 829 \$	74 581 \$	81 429 \$
Transfert conditionnel	128 500 \$	133 302 \$	135 540 \$
Total :	597 816 \$	676 296 \$	647 078 \$

02-18-12-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que le budget pour l'année financière 2020 soit et est adopté et sera distribué par l'entremise du journal municipal.



ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2451-2019,
RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE
SERVICES

PROJET DE RÈGLEMENT

03-18-12-2019

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2019

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2020;

ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2020, adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 18 décembre 2019;

ATTENDU QU' il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité qu'un projet règlement portant le numéro 251-2019, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Une taxe de **1.40** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

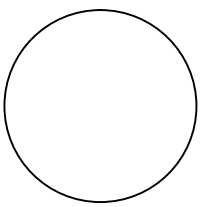
1. Un tarif de **100.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;
2. Un tarif de **50.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **125.00 \$** sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;
- 4.

ARTICLE 3 : Tout compte de taxe dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 251-2019 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, secrétaire-trésorière



AVIS DE MOTION

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2541-2019 RÈGLEMENT
D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

Un avis de motion est donné par madame Réjeanne Ouellet pour le règlement 251-2019, règlement d'imposition des taxes foncières et de services

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET EXCLUSIVEMENT

Il n'y a aucun contribuable présent.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-18-12-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 20:45 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2019, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20 h 00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 19 décembre 2019